Rosemont (M. Fournier) de leurs excellents discours d'hier en proposant et appuyant l'adresse en réponse au discours du trône. La Chambre fait dans l'un et l'autre des acquisitions précieuses et les accueille avec plaisir.

Mon très honorable ami le chef de l'opposition (M. Bennett) a fait hier certaines remarques que j'aurais pu laisser sans réponse si elles avaient émané d'un chef moins important, mais venant de sa part ces remarques ne sauraient passer pour ce que Disraeli a appelé des bavardages étourdis attribuables à la frivole irresponsabilité. Il me faut tenir compte des déclarations de mon très honorable ami. Qu'il me soit donc permis d'en relever deux ou trois. Je ne m'explique pas l'acharnement que mon très honorable ami a mis hier à diriger ses attaques contre moi en particulier. Mais il convient d'y voir peut-être un honneur. Mon très honorable ami a ses sympathies et ses antipathies, et il semblerait maintenant que je prends place parmi ces dernières.

Le très hon. M. BENNETT: Du tout.

L'hon. M. LAPOINTE (Québec-est): Vraiment? J'en suis fort aise. Je remercie mon très honorable ami. Cependant, je puis l'assurer que s'il m'attribue une trop large part de ses revers politiques, il se trompe car je n'y ai qu'une part bien infime, et je tiens à l'assurer que, quel que soit ce qui nous sépare en politique, je ne nourris à son endroit que les meilleurs sentiments personnels, sentiments de respect, voire d'admiration.

Le très hon. M. BENNETT: Moi pareillement.

L'hon. M. LAPOINTE (Québec-est): Le très honorable député a parlé d'abord de la campagne électorale dans ma province et il a cité certaines de mes paroles. J'avoue fort volontiers avoir dit que ma province, avant 1930, envoyait à la Chambre des communes une députation libérale très nombreuse, presque une phalange libérale solide, et que cette députation avait fait honneur à la situation, et j'ai certainement demandé aux électeurs de ma province de faire la même chose en 1935, car ils avaient reconnu leur erreur de 1930. Et ils ont été de mon avis quand ils ont voté. Il n'y avait rien de bien mal dans cela.

Mon très honorable ami se trompe absolument à propos du cri de guerre, et je pense qu'il le sait. Il reconnaîtra qu'il s'est même servi de mes propres paroles à deux ou trois assemblées à Québec, à Montréal, à Sherbrooke, paroles que j'avais pris la peine d'écrire afin qu'elles ne fussent pas rapportées faussement dans les autres provinces, comme on l'avait fait dans des campagnes électorales antérieures. J'ai pris la peine de dire que j'étais certain que mon très honorable ami le chef de l'opposition partageait mon opinion sur l'opportunité d'essayer de tenir autant que possible le Canada à l'écart de tout conflit. Et mes propres paroles à ce sujet ont été répétées par mon très honorable ami.

Quant au petit journal dont il s'est servi hier et qui m'a paru être un journal de langue anglaise, il n'a guère pu avoir beaucoup d'effet sur la population de la province de Québec. Que disait ce journal? C'était une dépêche disant que le Canada pouvait mobiliser une armée puissante et bien expérimentée en vingt-quatre heures. Voici ce qu'il disait:

> Le Canada se trouvera probablement entraîné dans la guerre européenne si la Grande-Bretagne se voit forcée d'y prendre part et quoi qu'en disent les politiciens, les hommes d'Etat et les économistes, le Dominion n'y pourra rien.

Je n'y vois rien contre le parti conservateur ou en faveur du parti libéral, mais j'ai ici quelque chose de bien différent. Voici un journal qui a été distribué de porte en porte à Québec, dans la ville même que j'habite, à la fin de la campagne électorale. C'est intitulé:

> Ouvriers et cultivateurs, pensez-y bien! Protégez-vous!
> Workingmen and farmers, think well about it! Protect yourselves!

Je ne parlerai pas de tout ce qu'on y dit au sujet de M. Taschereau, des monopoles et autres choses de ce genre, mais je vais lire la dernière partie:

> Ne courez pas de risque et votez Bennett. Advenant une guerre, qui protégera davantage vos intérêts? Le savez-vous? Bennett a déclaré que, si une guerre étrangère éclate, le Canada ne fournira pas un sou, pas un homme, pas un canon, tandis que King s'est contenté de dire: "Nous convoquerons le Parlement et nous déciderons ensuite." Savez-vous que M. Bennett était l'adversaire irréconciliable de la conscription et qu'il en a contesté la légalité jusque devant la Cour suprême du Canada, tandis que pas un député libéral n'a voté contre le principe de cette loi? Advenant une guerre, qui protégera davantage vos intérêts? Ne courez pas de risque, et votez pour Bennett.

Le très hon. M. BENNETT: Ils ne semblent pas l'avoir fait.

L'hon. M. LAPOINTE: Je me demande si mon bon ami qui vient de parler accepte la responsabilité de cela.

L'hon. M. LAWSON: Je peux dire à mon honorable ami que tout ce dont je prends la responsabilité a été publié,—c'est marqué dessus distinctement et clairement,—soit par la Confederation Publishing Company Limited, soit par le bureau-chef du parti conservateur.

L'hon. M. LAPOINTE: Peut-être mon honorable ami prendra-t-il la responsabilité de quelques autres?